

Gignac Infos

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2018 - N° 36



Chers concitoyens,

Marcel-Eugène Labroue
Maire de Gignac



Les évènements internationaux et nationaux en 2017 ont été « riches » en bouleversements divers et nous ont donné de multiples motifs d'inquiétude. Le terrorisme reste présent, à l'affût, tapi dans l'ombre et nous sommes aussi tous concernés par les violences faites aux femmes tant dans le couple qu'au travail ; La commune de Gignac quant à elle trace son petit chemin, modestement et je l'espère sûrement.

« Les déserts médicaux » : nous sommes directement concernés par la recherche de solutions concernant ce risque dès 2018 sur Cressensac mais aussi à Vayrac, Martel et Souillac. Une rencontre est prévue pour écouter les médecins du secteur et trouver les actions possibles et les solutions pour renouveler la présence médicale sur Cressensac. Ne faudra-t-il pas répondre collectivement à ce besoin en organisant la coordination des moyens matériels et humains autour du patient pour qu'il soit vu rapidement par le bon professionnel, en partageant les compétences, de développer les métiers intermédiaires, d'utiliser de façon optimale les maisons de santé avec présence de médecins. Faudra-t-il une présence pluridisciplinaire, des unités mobiles, des permanences dans les lieux publics ? Le questionnement reste ouvert.

Concernant la téléphonie mobile et ses zones blanches notamment dans le bourg, nous proposons qu'une borne multi-opérateurs soit installée sur le Pech de la Montagne. Nous avons aussi posé la question aux collectivités territoriales et à l'État de la venue du haut-débit ; A quelle échéance ? Nous attendons les réponses.

Début 2018, un recensement de la population aura lieu sur la commune, merci d'ouvrir votre porte aux agents recenseurs.

La clôture en bois autour du site du Moulin va être mise en place ainsi que l'activation des caméras extérieures de surveillance du Moulin.

Le terrain multi-sport au stade (tennis, basket, hand, volley...) est terminé. Il reste cependant la peinture (lignes et sol) qui sera réalisée aux beaux jours. Ce terrain de sport sera alors à la disposition des écoles, des jeunes et des moins jeunes.

Les parents d'élèves, les enseignants et les élus ont choisi la semaine de 4 jours. La décision finale sera du ressort du Directeur académique de l'Éducation nationale. Il faudra être vigilant quant aux effectifs et j'engage les habitants de Gignac à mettre leurs enfants dans ce RPI où la qualité des infrastructures et des moyens communaux est égale ou supérieure à celle des zones urbaines.

Le four à pain du village de Sireyjols nécessite quelques réparations, cela sera fait en cours d'année 2018.

Avec le soutien financier total de l'association « Lo Patrimòni », il sera réalisé à proximité du Moulin à vent « une cabane du meunier-écomusée-four à pain intégré ». La fête sera ainsi complète sur ce lieu : « du blé, de la farine et du pain ». Merci au « Patrimòni » pour son action efficace pour la collectivité, mais aussi constructive, combattive et partenariale avec la Mairie.

Merci à l'ensemble des associations et à leurs bénévoles ainsi qu'au tissu artisanal qui génère des emplois de proximité. Nous avons une pensée compatissante pour celles et ceux qui sont dans la maladie ou qui ont eu la perte d'un être cher. L'ensemble des personnels communaux, mes collègues élus et moi-même, nous souhaitons que l'année 2018 vous apporte la santé, la force de la vie, la sérénité, la sagesse et la prospérité.

Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46) et diffusé gratuitement.

Directeur de la publication : Marcel-Eugène Labroue - Réalisation : François Moinet - Impression : Atelier 46 à Souillac.

Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Photos : FM sauf auteurs cités. Tirage 400 exemplaires. Distribution : la Poste.

Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : mairie.gignac46@wanadoo.fr

SOMMAIRE

État civil..... page 3 Informations municipales..... page 4 Lutte contre l'ambrosie page 5 Déchets ménagers..... page 6-7	Organisation de la chasse page 9 Informations communautaires page 10-11 Informations associatives..... pages 12 Agenda des manifestations..... page 16
--	--

ÉTAT CIVIL 2017

Actes de naissances	
BONNEVAL Johann - Montagnac	Tulle - 22 mars 2017
CHAUCHEPRAT LAVAL Joyce - Saint-Bonnet	Limoges (- 19 janvier 2017
FOUILLADE Mathéo - Leygonie	Brive-la-Gaillarde - 29 avril 2017
MILLERY JOIGNEAUX Imogène - Le Bernardet	Brive-la-Gaillarde - 11 avril 2017
PINSOLLE MIDY Alipio - Laveyssière	Sarlat-la-Canéda - 29 octobre 2017
PLATIN PINZON Mathilda - Gignières	Brive-la-Gaillarde - 02 septembre 2017

Actes de mariage	
BASTIT Ambre, Annick - BOEUF Pierre-Yves - Falsemoyer	29 avril 2017
DARNIS Thierry, André, Édouard - ONATE Stéphanie - La Lande	22 juillet 2017
DIEBOLD Laurent, Dominique - QUINT Philippine - Vielfour	22 juillet 2017
NEGRET Gaëtan, Anthony - ZARDINI LACEDELLI Silvia - Gignières	26 août 2017

Actes de décès	
FONTCHASTAGNIER Henri - Brive	27 janvier 2017
LAVAL née GRENAILLES Yvette, Alice - Terre Rouge	9 mai 2017
FOUILLADE née SERVANTIE Pierrette, Marthe, Henriette - Les Fraux	14 mai 2017
MAZELIER Marguerite, Gisèle - Pech de la Blénie	24 mai 2017
FAUREL née ROCHE Marie, Rose, Jacqueline - Les Genestes	24 juillet 2017
CARCAU Suzanne née CHALVET - Le Placeret	15 août 2017
TEYSSÉDOU Thierry - Rue Croix de Roche	3 septembre 2017
BRARD Madeleine née SAGAZAN - Lavayssière	4 septembre 2017
PLUVINAGE née GAUDIN Gisèle, Lucienne, Clémentine—Saint- Bonnet	18 septembre 2017
FAUREL Albertine née Lescure - Leygonie	10 octobre 2017
ARLIGUIE Jean dit Georges - La Blénie	15 octobre 2017
LAVAL Louis, André - Terre Rouge	2 novembre 2017
VILLEPONTOUX née LAVAL Marthe - Rue du Champ de l'Hôpital	6 novembre 2017

AGENCE POSTALE et MAIRIE

Horaires d'ouverture

LUNDI

Après-midi : 13H45 - 17H15

MARDI

Matin : 9H - 11H45

MERCREDI

Matin : 8H15 - 11H45

JEUDI

Après-midi : 13H45 - 18H45

VENDREDI

Matin : 9H00 - 11H45

PERMANENCE DES ÉLUS

SAMEDI MATIN

10H30 - 12H00 et sur rendez-vous

Services disponibles à l'agence postale :

- Achat de timbres, enveloppes prêtes à poster, emballages pour vos colis, service de réexpédition et de garde du courrier.
- Dépôt de lettres et colis.
- Retrait des recommandés et colis.
- Opérations financières de dépannage.

Tél. Mairie : 05 65 37 70 53

Tél. Agence postale : 05 65 41 00 65

Horaires des déchetteries

Déchetterie de Martel :

mardi, mercredi, vendredi

de 14h à 18h - jeudi et samedi de 9h à 12h.

Déchetterie de Souillac :

lundi et jeudi de 14h à

18h - mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de

14h à 18h - samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pour les personnes ne disposant pas de véhicule, le ramassage des encombrants peut être envisagé sur demande auprès de la mairie.

Container textile

Vous disposez, place Saint-Antoine, d'un container pour vêtements, chaussures, textiles et jouets .

Il est géré par la société Textile Emploi qui collecte et trie et recycle. Les vêtements en bon état sont redistribués à des personnes dans le besoin. Mettez vos dons en sacs avant de les déposer dans le container. Merci à tous.

APPARTEMENT À LOUER

T3 Logement Communal École : cuisine, séjour, 2 chambres, salle d'eau, wc, 80.26 m² : 320 € + 22 € de charges.

DOCUMENTS D'URBANISME

8 permis de construire (1 mutation de grange en maison d'habitation; 2 maisons d'habitation; 1 création d'auvent ; 1 constructions de bâtiment agricole ; 1 extension de bâtiment agricole ; 1 pour travaux sur construction existante ; 1 changement de destination de bâtiment agricole en habitation) ; 1 transfert de permis de construire pour une habitation

11 déclarations préalables (2 travaux sur construction existante ; 1 rénovation de toiture ; 4 construction de piscine ; 2 abris de jardin; 1 construction de clôture ; 1 pose de panneaux photovoltaïques).

21 certificats d'urbanisme informatifs ;
4 certificats d'urbanisme opérationnels.

LOT AIDE À DOMICILE

Lot Aide à Domicile poursuit ses missions d'accompagnement du public.

Avec ses nombreux points d'accueil dans le Lot et les visites à domicile réalisées par la responsable du secteur, cette entreprise publique locale fonctionne 7 jours sur 7, de 7h à 21h.

Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène, la garde d'enfants, le portage de repas, le maintien à domicile...

Lot Aide à Domicile assure également la garde de vos enfants chez vous et la livraison de repas à domicile.

Contact : appel gratuit 0 805 69 69 46

Sur internet : www.lotaideadomicile.com

Mail : lad@epl-lad.org

AMBROISIE

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme espèces nuisibles à la santé humaine. En effet le pollen des ambrosies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.



Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie, fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes.

En région Occitanie, l'ambrosie à feuilles d'armoise et l'ambrosie trifide s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambrosie. La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous ; merci de votre coopération !

Pour plus d'informations :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>



Pour signaler sa présence :

<http://www.signalement-ambrosie.fr>

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La survenue de conditions climatiques exceptionnelles (grand froid, canicule...) peut mettre en danger les personnes fragiles, plus particulièrement certaines personnes âgées ou handicapées.

Si vous faites partie de ces personnes vulnérables et si vous êtes isolé(e), vous pouvez bénéficier d'une veille (information, conseils, suivi) organisée par votre commune.

Pour cela, il vous suffit de vous faire connaître auprès de la mairie.

Si vous n'êtes pas personnellement concerné(e) ou intéressé(e) par ce dispositif, mais si vous connaissez autour de vous des personnes qui pourraient l'être, vous êtes invité(e) à le leur faire connaître.

PERMIS DE CONDUIRE ET CARTES GRISES

Les démarches liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation (demande de carte grise, duplicata, changement de titulaire, déclaration de session) se font maintenant par internet sur un des sites suivants :

www.immatriculation.ants.gouv.fr

www.service-public.fr

www.lot.gouv.fr

Pour ceux qui ne disposent pas d'une connexion, des points numériques sont installés dans les sous-préfectures et préfectures avec une aide possible. Il faut savoir aussi que les professionnels de l'automobile (garages, auto-écoles...) habilités peuvent effectuer ces démarches. Il existe aussi une Maison de service au public habilitée à vous

Après 25 ans de séjours à Gignac, Karin et Niko Hiep, du Masset, sont retournés vivre en Hollande. Ils tiennent à remercier les Gignacois pour tous les moments heureux qu'ils ont passés avec eux et qu'ils n'oublieront pas.

Merci aussi à eux pour tout ce qu'ils ont apporté à la commune, en particulier lors des nombreuses manifestations artistiques qu'ils ont co-organisés. Nous ne les oublierons pas nous non plus.

aider. Elle se trouve à Martel à la mairie, Place des consuls Tél.: 05 65 37 30 03 Horaires : mardi, mercredi, jeudi : 9h-13h et 13h30-17h vendredi : 9h-12h. MSAP de Martel : 05 65 37 30 03

« IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR BIEN CONDUIRE »

Dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière, la préfecture du Lot associée à Grou-pama d'Oc, à la mutualité française et à la Protection Civile organise des actions de sécurité routière destinées aux seniors du département du Lot. C'est le centre social et culturel du RIONET qui est chargé de l'organisation.

Six ateliers de sensibilisation aux risques routiers seront proposés de manière conviviale de 9h30 à 17h00 le mardi 20 Mars 2018 dans la salle des fêtes de Gignac.

- ◆ Atelier « rappel du code de la route »
- ◆ Atelier « constat amiable »
- ◆ Atelier « lunettes déformantes »
- ◆ 2 Ateliers « simulateur de conduite »
- ◆ Atelier « test de la vision »

Ces ateliers sont gratuits, une participation de 6 euros par personne est demandée pour le repas du midi.

INSCRIPTIONS auprès de Marie Martin, centre social et culturel du Rionet : 05-65-37-20-74 jusqu'au 30 janvier 2018.

RECENSEMENT 2018

Le recensement de la population de Gignac se fera dans notre commune du 18 janvier au 17 février. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination, du mode de scrutin, la pertinence des projets de développement, la politique des transports, du logement, etc. En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour notre commune, les agents recenseurs sont Annette Debris et Nicole Mas. Merci de bien les accueillir.

DÉCHETS MÉNAGERS

Certains habitants de notre commune ont eu la visite d'un intervenant du SYDED (à partir du 15 novembre). C'est en travaillant avec le SYDED cet automne que nous avons décidé ces interventions. Le dernier porte-à-porte remonte à 2012. Régulièrement des sondages sont faits dans nos poubelles de recyclable et donnent lieu à des diagnostics par emplacement. Notre commune n'est hélas pas toujours un modèle en matière de tri. Évidemment d'une semaine à l'autre les résultats peuvent varier. Il suffit d'un geste occasionnel inapproprié pour polluer un conteneur de recyclable, et par conséquent le coût de recyclage augmente considérablement. En effet, un conteneur « pollué » est d'abord transporté à St-Jean-Lagineste pour ensuite être redirigé vers Brive au centre d'incinération soit 160 km parcouru. Chacun peut imaginer le coût engendré.

Dans les sondages réalisés en septembre voici des erreurs de tri que nous pourrions classer en 2 catégories.

⇒ 1ère catégorie : Les erreurs quotidiennes qui partent probablement d'une bonne intention.

Observé fréquemment :

- Régulièrement des déchets recyclables sont mis dans des sacs poubelles noir. Comment les agents qui collectent nos conteneurs peuvent-il savoir ce que contiennent ces sacs ? Il faut les mettre en vrac dans les conteneurs (simplement se donner la peine de les ouvrir et les vider)

- Du verre dans le recyclable. Oui le verre se recycle, mais il suit une autre filière. En mettant du verre dans un conteneur de recyclable, il va se briser lors des manipulations. Or les agents intervenants sur les chaînes de tri peuvent se couper avec ce verre. De ce fait la chaîne s'interrompt et tout part aux ordures ménagères !

- Du bois dans le recyclable. Oui le bois se recycle, mais il est recyclé par les circuits des déchetteries, même une cagette !

- Des chaussures (baskets notamment). Non les chaussures ne sont pas de l'emballage. Les chaînes de recyclage ne peuvent pas les absorber à St-Jean-Lagineste. Et elles repartent vers Brive (100 km de plus !) Il faut les mettre dans les bornes de collecte des vêtements et chaussures (place St-Antoine) ou sinon avec les ordures ménagères.

Observé quelquefois :

- De l'électroménager. Oui les appareils électroménagers se recyclent. Mais là aussi il faut passer par le circuit des déchetteries. St-Jean Lagineste ne peut pas les traiter.

⇒ 2ème catégorie : Des dépôts qui sont faits sans précaution ni interrogation sur la pertinence de son geste.

- Des restes de chantier : carreaux de plâtre, briques fragmentées, géotextiles, etc. Les déchetteries sont là pour cela. Nous devons chacun faire cet effort si nous voulons collectivement progresser dans le tri et donc en limiter son coût.

- De la bâche agricole : Certes le plastique se recycle, mais le centre de tri de St-Jean-Lagineste n'est pas adapté aux bâches agricoles et cela perturbe les chaînes de tri qui doivent être arrêtées dès lors qu'une bâche imposante rentre dans le circuit. Les bâches agricoles suivent un circuit

différent via les coopératives agricoles. Il est interdit de les brûler dans la nature.

⇒ Pour améliorer le tri et les points de collecte sur notre commune :

- La signalétique sur la quasi-totalité des conteneurs a été refaite par nos agents communaux en septembre et octobre.

- La signalétique sur les panneaux fixes existants va être refaite par Cauvaldor en collaboration avec le SYDED. D'autres panneaux seront ajoutés (notamment sur la place des troubadours).

- Les conteneurs sans couvercle vont être progressivement remplacés.

PLASTIQUES : VIGILANCE

Le plastique est un matériau extraordinaire dont notre industrie ne peut plus se passer. Hélas, tous les plastiques ne sont pas inoffensifs. Si certains sont inertes et non toxiques, d'autres relarguent des phtalates, du bisphénol A, du styrène et d'autres perturbateurs endocriniens. Certains sont cancérigènes.

Notre planète est submergée par des milliards de tonnes de déchets plastiques accumulés depuis les années 1950. Les chercheurs ont déterminé que 8,3 milliards de tonnes de plastique avaient été produites entre 1950 et 2015, parmi lesquelles 6,3 milliards de tonnes sont devenues des détritrus très peu biodégradables.



Sur ces 6,3 milliards de tonnes, seulement 9% ont été recyclés, 12% incinérés et 79% se sont accumulés dans les décharges ou dans la nature, en particulier dans les océans où plus de huit millions



de tonnes de plastique sont déversés tous les ans. Les courants les conduisent à s'agglomérer en cinq immenses tas, les gyres plastiques, dont le plus grand a une taille égale à six fois celle de la France. (<https://youtu.be/C1b82uX08wU>)

L'eau du monde (sauf l'eau de pluie) est polluée par des molécules de plastiques ; les animaux marins ou terrestres les ingurgitent puis nous quand nous les mangeons. La production mondiale de plastiques est passée de deux millions de tonnes en 1950 à 380 millions de tonnes en 2015, soit plus que la plupart des autres matériaux fabriqués par l'homme. Si le rythme actuel, de 10 tonnes par seconde, persiste, il y aura quelque 12 milliards de tonnes de déchets plastiques dans les dépôts d'ordures ou dans la nature d'ici 2050.

La moitié de tous les plastiques deviennent des déchets après seulement quatre années ou moins d'utilisation. La plupart des matières plastiques sont peu ou très lentement biodégradables, ce qui fait que leurs molécules peuvent persister des centaines voire des milliers d'années.

Il faut donc réfléchir leur utilisation. Éviter donc de les brûler ou d'en laisser se dégrader dans la nature (bâches agricoles, pare-vue, bidons...). Essayez aussi de privilégier les emballages à base de plastique non toxique. Comment le savoir ? Regardez le numéro inscrit sur le logo triangulaire qui se trouve sur la plupart des emballages en

plastiques . Il indique de quel plastique il s'agit et permet de connaître sa toxicité estimée.

	PolyÉthylène Téréphtalate (PET).	Pas sûr
	PolyÉthylène Haute Densité (PEHD).	Sûr
	PolyChlorure de Vinyle (PVC).	Pas sûr
	PolyÉthylène Basse Densité (PEBD).	Sûr
	PolyPropylène (PP).	Sûr
	PolyStyrène Expandé (PSE)	Pas sûr
	Autres plastiques, incluant le polycarbonate, l'acrylique et le nylon (OTHER).	Pas sûr

(classement établi en fonction des connaissances du moment)

TRAVAUX 2017

Le parking du cimetière de Gignac a été réalisé. La clôture du moulin est en cours. Une cabane du meunier sera construite en 2018, financée par le Patrimoni sous la maîtrise d'ouvrage de la mairie.

La voirie qui est maintenant prise en charge par Cauvaldor, a concerné les voies communales de la Croix de Roche, des Brandals et du Bouteiller. Ainsi que la place Saint-Martin qui a été goudronnée. Le point à temps a aussi été assuré par la communauté de communes. En 2018 sont prévus, l'aménagement des terrains du Champ de l'hôpital



et la réfection de la toiture de l'église de Saint-Bonnet (avec la participation de la Région, du département et de Cauvaldor).



Le parking du cimetière de Gignac

ORGANISATION DE LA CHASSE

La chasse qui est un loisir pratiqué sur la commune par bon nombre de personnes, nécessite sérieux et organisation. Cela nécessite aussi prudence et respect envers les autres usagers de la nature. Il faut donc saluer la démarche exemplaire engagée par la Saint-Hubert Gignacoise qui a voté lors de son Assemblée générale une charte de bonne conduite lors des battues de grand gibier. Cette charte a pour but de faire respecter des règles élémentaires lors d'actions de chasse. Tous les

chasseurs de la St Hubert ont signé ces engagements qui consistent :

- à limiter le nombre de véhicules qui circulent en même temps.
- à limiter la vitesse sur les routes et les chemins (20km/h dans les hameaux et sur les chemins).
- à partager respectueusement notre campagne avec les amoureux de la nature
- à respecter les territoires de chasse des sociétés limitrophes au nôtre et renouer le dialogue entre chasseurs.

Cette charte a été présentée au Conseil Municipal et nous avons décidé de faire un point régulièrement sur les plaintes que nos concitoyens auraient déposés en Mairie. Tout le bureau de la Saint-Hubert Gignacoise est engagé dans la démarche, et reste à votre écoute.

Pour sa part le conseil municipal remercie la Saint-Hubert et souhaite que l'ensemble des sociétés de chasse de la commune s'engagent dans une démarche similaire.



LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'expression solidarité trouve tout son sens dans l'action que mène le CIAS. La solidarité c'est ici l'aide aux personnes, aux familles, avec la mise en œuvre des dispositifs visant à lutter contre la précarité, la dépendance, l'isolement et à faciliter le quotidien des usagers. À côté des actions mises en place par la commune dans le cadre du plan de sauvegarde (recensement des personnes vulnérables), des actions et aides ont été mises en place sur le territoire de Cauvaldor Il s'agit de moyens administratifs et financiers accessibles selon certaines conditions, en particulier de revenu.

En cas de difficultés financières, vous pouvez obtenir un appui pour constituer votre dossier de demande puis éventuellement, après étude de votre dossier une aide financière. Cette aide est attribuée de manière ponctuelle pour une difficulté passagère (gaz, loyer, cantine, eau, obsèques...). Les besoins concernant les assurances, téléphone, impôts, multimédia... ne sont pas éligibles. L'argent est versé directement au créancier (par exemple EDF). Il existe aussi des bons d'urgences de trois types : alimentaire (sauf alcool et tabac), carburant et bouteille de gaz.

La domiciliation est une autre aide qui permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse et d'une boîte aux lettres.

L'hébergement d'urgence concerne toute personne sans abri et en difficulté médicale, psychique ou sociale. Ces personnes peuvent être hébergées à Souillac. Le CIAS paye le loyer et bénéficie d'une aide de la CAF.

L'information jeunesse est à la disposition des 16/25 ans. Ils disposent d'un point informatique, de mise à disposition d'outils de recherche d'emploi et de documentation.

Les tickets sport ont pour objectif de favoriser la pratique sportive en permettant aux familles aux ressources modestes d'obtenir une aide pour financer leur inscription à un club de sport.

Votre contact communal :

Charles Lascar : 05 65 37 78 27

Et aussi : MSAP de Martel : 05 65 37 30 03

COMMUNE NOUVELLE ?

La réflexion sur l'éventualité d'une commune nouvelle s'est faite par réunion publique, concertation, réunions de commission et vote d'une résolution lors d'un conseil municipal. Les principaux arguments « pour » concernaient la dynamique que cela engendrerait, la nécessité des regroupements pour mieux peser dans Cauvaldor, la mutualisation des moyens financiers et en personnel, les possibilités d'avoir des projets d'investissement plus ambitieux, l'augmentation des compétences.

Les principaux arguments « contre » étaient le risque de rupture du regroupement pédagogique avec Nadaillac, les risques de perte de l'identité communale, l'éloignement des services publics, la fusion des dettes.

D'autres remarques ont été faites comme le devenir des personnels, le risque de dilution de la dynamique associative de Gignac, la nécessaire consultation des habitants, le fait que beaucoup n'étaient pas prêts à fusionner, la réticence à s'engager dans cette démarche à mi-mandat et l'avis que ce serait plutôt à la prochaine équipe de décider ou même d'attendre une éventuelle obligation légale.

Au final, 4 membres de la commission municipale étaient pour accepter la fusion sous réserve d'une solution pour le RPI ; les autres étaient contre la fusion ou ne se sentaient pas prêts pour cette fusion pour les raisons évoquées ci-dessus. En conséquence :

« Le conseil municipal de Gignac considère que le moment n'est pas venu pour la création d'une commune nouvelle avec Cressensac et Sarrazac. Toutefois, il n'exclut pas la possibilité de reprendre la réflexion quand un certain nombre de points auront été éclaircis et que des solutions auront été trouvées aux problèmes que cette fusion risquerait de créer. Il entend toutefois maintenir des liens étroits et fructueux avec Cressensac et Sarrazac. »

L' AUTORISATION CLÔTURES

La délibération du conseil communautaire de CAUVALDOR, en date du 25 avril 2016, instaure la déclaration préalable des travaux de ravalement de façades des immeubles et d'édification de clôture sur les communes qui composent le périmètre de

Cauvaldor (à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière qui sont dispensées de toute formalité, sauf en secteur sauvegardé).

La soumission à autorisation permet de vérifier en amont l'esthétique par rapport aux lieux avoisinants, de réagir dès l'instruction en cas de non-conformité, de vérifier le respect des limites avec le domaine public, de prévenir les litiges avec les voisins en ce qui concerne les clôtures.

BUDGET CAUVALDOR 2017

Le budget 2017 se monte à 44,8 millions d'euros de budget principal réparti en 26,6 millions de frais de fonctionnement (plus de 200 salariés) et 18 millions d'euros en investissement. La voirie communale classée a été entretenue pour un montant d'environ 60 000 euros (voir travaux page 8). 26 budgets annexes totalisent 15 millions d'euros supplémentaires (ordures ménagères, assainissement, zones d'activités, Enfance-jeunesse...). Cauvaldor

attribue 1,75 millions d'euros à la vie locale par le biais de diverses subventions aux associations. Par exemple Ecaussystème sera aidé pour ses investissements pour un montant de 50 000 euros. Près d'un demi million d'euros est consacré à un fonds de concours pour accompagner les investissements communaux. Un fonds de soutien à la restauration du patrimoine existe aussi et sera mobilisé pour la réfection du toit de l'église de Saint-Bonnet à hauteur de 5 000 euros sur un coût d'environ 20 000 euros HT. Cauvaldor finance et contrôle aussi des organismes annexes : l'Office du tourisme, le Pays d'art et histoire, Cauvaldor-Expansion.

Cauvaldor Expansion est une association dédiée au développement économique du nord du Lot. Elle va mener une enquête assez poussée sur les entreprises, leur importance, leurs besoins et leur évolution prévisibles. Celles de Gignac seront contactées au premier trimestre 2018.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

LES ASSOCIATIONS DE GIGNAC VOUS TRANSMETTENT
LEURS MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE.

ASSOCIATION ECAUSSYSTEME

Il en va des festivals comme des vins de nos terroirs : pour produire un bon millésime, il convient que des conditions favorables soient réunies. 2017 restera un bon millésime pour Ecaussystème » avec une météo clémente les trois

jours ; un ciel étoilé sur la prairie du Tournon ; une palette d'artistes de qualité, certains de renommée internationale ; des animations de rue en journée ; des concerts gratuits très appréciés ; des bénévoles sereins, souriants et accueillants et enfin un public bon enfant.



Photo : Nelly Blaya—Conseil départemental 46

Cet alignement des planètes n'a pas toujours été au rendez-vous dans le passé (trois annulations). Il ne saurait être une certitude absolue pour l'avenir ; par conséquent ne boudons pas notre plaisir du moment.

Hélas, ces moments de joie et de convivialité, partagés avec tous nos bénévoles, ont été endeuillés quelques semaines plus tard par la disparition brutale de notre vice-président Thierry Teysseidou.

Accueillir le mieux possible 40 000 festivaliers sur 3 jours dans notre petit village du causse n'est pas une mince affaire ! Merci aux propriétaires et exploitants qui nous prêtent leurs prairies pour un week-end. Merci aux habitants de Gignac pour leur bienveillance et leur sens de l'hospitalité.

2017 a permis à l'association d'affirmer à nouveau avec force ses valeurs :

Éclectisme dans le choix des artistes sur la grande scène et sur la scène off ; soutien affirmé aux producteurs et prestataires locaux (500 000 € injectés sur le territoire) et des retombées indirectes importantes ; soutien confirmé à l'enfance jeunesse grâce à l'opération « Un globelet pour la Planète » et plus de 10 000 € reversés à trois associations humanitaires.

Si le festival demeure le temps fort de l'été, nous sommes attentifs à proposer des manifestations culturelles en cours d'année, la plupart se font en partenariat avec les associations locales (Ecaussystème prenant en charge l'intendance).

Ainsi, 13 soirées culturelles dont 10 gratuites ont été proposées, majoritairement à Gignac mais aussi à Souillac, Lacave et Saint-Céré : concerts, conférences, ciné-débats, théâtre, animations dans les écoles, interventions dans les lycées. Ces animations ont accueilli près de 1 300 visiteurs.

Avec notre tremplin jeunes talents à Saint-Céré «Les détours de l'Ecaussystème » nous avons fait connaître au public 8 groupes d'artistes en devenant qui se sont produits sur la scène off et la prairie du Touron.

Notre assemblée générale du 11 novembre a élu 45 administrateurs dont beaucoup de jeunes et de nouveaux venus à ce poste (vive la démocratie participative !) ; dans la foulée le conseil d'administration a élu un bureau exécutif de 9 membres.

Après trois années de coprésidence et de bons et loyaux services, Jean-Pierre Gardin a souhaité quitter cette fonction très prenante. Il reste au bureau en qualité de vice-président. Il va continuer à nous apporter ses grandes compétences et son inépuisable bonne humeur. Nicolas Guillorit, bénévole de la première heure, a été élu coprésident avec Erick Buisson, sa jovialité et son enthousiasme seront un atout pour l'association.

En 2018 le festival aura lieu les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 juillet ; nous vous proposons aussi plusieurs rendez-vous culturels à ne pas manquer au cours du premier semestre. Le contenu et les dates de ces manifestations seront communiqués par internet (site Ecaussystème, site de la commune et sites des associations partenaires) mais aussi par communiqué dans la presse régionale.

En 2018 l'association va entamer un programme d'aménagement du site du Touron avec le soutien du département et de Cauvaldor. L'objectif étant d'assurer un meilleur accueil des festivaliers, de faciliter le travail des bénévoles et de répondre aux impératifs de sécurité.

Un grand coup de chapeau à nos bénévoles, à notre équipe salariée et à tous nos partenaires !

Nous vous souhaitons une très belle année 2018 faite de santé, de bonheur et de réussite.

Si vous êtes tentés par l'aventure du festival n'hésitez pas à nous rejoindre comme bénévole. Si votre maison est trop grande (ou votre terrain) et que vous souhaitez louer ou prêter une chambre et/ou un emplacement de camping pour le festival faites-vous connaître. Merci.

LO PATRIMÒNI ET LES AMIS DU MOULIN DE GIGNAC

Au cours de ce semestre l'association a organisé deux manifestations, le vide-grenier le 2 juillet, et, en étroite collaboration avec d'autres associations gignacoises, le marché au gibier le 17 décembre. Les années précédentes le vide-grenier de juillet était surtout fréquenté le matin. Cette année, le flux des visiteurs a commencé en milieu de journée, si bien que la recette a été identique à celle de l'an dernier malgré un nombre d'exposants inférieur. La vente des sandwiches et gaufres a

explosé, le kiosque à boissons n'a pas désempilé. Les 90 exposants ont été enchantés de cette manne de visiteurs.

Les marches du lundi ont repris en septembre (1er et 3e lundi de chaque mois). Elles sont ouvertes à tous. Rendez-vous à 14 h près de la bibliothèque.

Le Pech des Eoules est devenu un but de promenade apprécié. Le moulin a été ouvert à la visite pendant le vide-grenier. Ce sont près de 200 personnes qui ont participé à une visite commentée. Les samedi 29 juillet et dimanche 30 juillet après-midi le moulin a été ouvert gratuitement à tous les habitants de Gignac et à toute autre personne intéressée par des visites libres, avec mise au vent et fabrication de mouture. Les 16 et 17 septembre 2017, les ailes du moulin ont également tourné dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine. D'autres visites commentées ont également été organisées, sur rendez-vous, pour des groupes (Rotary club, Maisons paysannes de France, groupes de randonneurs ou de cyclistes, écoles). Depuis l'inauguration, près de 1000 personnes sont entrées dans le moulin à vent de Gignac, mis à l'honneur dans plusieurs revues nationales : une photo pleine page dans la revue Patrimoines en devenir d'octobre 2017 et un reportage dans Le monde des moulins n° 62 (magazine de la

Fédération des Moulins de France). On peut les consulter à la bibliothèque. On peut également se procurer la brochure « Le moulin de Gignac » qui a été rééditée et l'apéritif « noix et figue -Moulin de Gignac » (nouvelle livraison).

Le projet de maison du meunier pour 2018 est sur les rails. Les plans sont prêts, les devis connus. La demande de permis de construire a été déposée. Ce projet entre dans un cadre plus vaste d'écomusée « Du grain à la farine sur le Causse de Martel » : dans cette petite bâtisse seront présentés tous les accessoires liés au four et au pain. D'autres dons ont été déposés dans le moulin : enclumettes, outils du rhabilleur de meules, javelier à 4 doigts, romaine. A l'extérieur on peut voir dès à présent, en plus des meules de l'ancien moulin à vent du Pied Chaud, les meules du moulin à huile de noix des Maisons Rouges dont le propriétaire a également été propriétaire du moulin à vent de 1862 à 1877.

Prochaines animations organisées par l'association, le marché aux truffes 31 janvier 2018, mise au vent du moulin pendant les vacances de printemps fin avril 2018, lors des "Journées Européennes des Moulins et du patrimoine meulier" les 19 et 20 mai, puis les 16 et 17 juin pour les Journées du patrimoine de pays et des moulins dont le thème cette année sera « L'animal et l'homme ».



L'équipe des marcheurs—Photo R.Vayssié

NOS ÉCOLES

La prévision d'effectifs pour 2017-2018 est de 70 élèves et la semaine des 4 jours a été votée le 14/12/2017 par le Conseil d'école (sous réserve d'acceptation par les inspecteurs d'académie).

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Suite au vote de l'Assemblée Générale, voici la composition du Bureau 2017/2018.

- Présidente : Stéphanie Tronche
- Vice- Présidente : Clémentine Lefebvre
- Trésorière : Fleur Parente
- Vice-Trésorière : Laëtitia Thomas
- Secrétaire : Benoît Chastanet
- Secrétaire adjoint: Manuel Da Silva

Les membres du nouveau Bureau tiennent à remercier chaleureusement l'équipe sortante, pour le remarquable travail effectué durant ces dernières années. Un grand merci également à toutes les personnes présentes lors de cette Assemblée Générale. Nous souhaitons enfin remercier, les enseignants pour leur implication, les personnels communaux pour leur dévouement, les municipalités de Gignac et Nadaillac pour leur soutien, ainsi que les habitants de nos villages qui participent à nos activités.

Nous vous rappelons que l'APE est une association dont l'objet est de récolter des fonds destinés à participer à la vie de nos d'écoles et au bien être de nos enfants (sortie et voyages, achats de livres et de jeux, spectacles...).

Elle constitue par ailleurs, un parfait vecteur d'intégration pour les parents, nouveaux arrivants dans nos communes, et permet de créer des moments d'échanges et de partage entre les parents et les enfants, lors de rendez-vous conviviaux.

Il est rappelé que chaque parents d'élèves est membre de droit de l'APE. De ce fait, les réunions sont ouvertes à toutes et à tous ; des convocations circuleront dans les cahiers des enfants. L'APE sera bientôt en danger si d'autres parents ne la rejoignent pas pour apporter de la disponibilité lors des événements et de nouvelles idées, en amont lors des réunions d'organisation et de réflexion. Le bureau peut survivre avec peu de membres mais ce sera au détriment des

manifestations proposées. Ce qui est agréable à 15 est épuisant à 5 ! Pour que l'APE perdure pour vos enfants, nous avons besoin de vous !

Pour tous renseignements, idées, ou autres sujets, vous pouvez contacter les membres du bureau par mail à l'adresse suivante :

apegignacnadaillac@hotmail.fr ou sur notre page Facebook APE-Gignac/Nadaillac/Estivals.

LES AINÉS GIGNACOIS

L'association des Aînés Gignacois a tenu son assemblée générale le 21 novembre 2017. L'organisation des sorties étant difficile par manque de participants, l'association se rapproche du club de Souillac "Amitié Loisirs" qui a les mêmes problèmes. De ce fait le 11 octobre 2017, 10 personnes de Gignac ont pu profiter de la sortie organisé par le club de Souillac dans le Tarn (visite de Monesties et de Castelnaud-de-Montmirail). La journée a été très agréable et très conviviale. Pour le printemps 2018, nous programmons avec le club de Souillac une sortie à Brantôme (petite Venise de la Dordogne). Les après-midi récréatives ont repris les 2^e et 4^e mardi du mois et ceci jusqu'au mois d'avril 2018. Le 15 décembre 2017 une nouvelle activité "Art Floral" a démarré qui est animée par Anne-Marie Guerriat, de Gignac. Tout le monde a trouvé cette activité très agréable et donc nous avons décidé de le faire une fois par mois. L'activité est ouverte à tous et il n'y a en frais que le paiement des fleurs et du matériel (entre 10 et 15€). Le calendrier de cette nouvelle activité sera tous les derniers vendredi de chaque mois. Le prochain atelier sera donc le 26 janvier 2018. Le dimanche 7 janvier 2018 le repas galette animé par le Groupe Folklorique "LOS RESCALAIRES" de Lanteuil a été très apprécié. Notre repas annuel aura lieu le dimanche 18 mars 2018. Retenez cette date ; nous comptons sur votre présence.

LA COMPAGNIE DU MOULIN À PAROLES

Une belle aventure ! Ces trois mots ont été prononcés par Jacqueline à l'issue de la première du "Meurtre pour un moulin" à Gignac.



En mai 2016, quand nous avons débuté nos répétitions, nous n'imaginions pas avoir un tel succès. En effet, à ce jour, plus de 1000 spectateurs ont assisté aux diverses représentations.

Grâce à ce succès, nous avons remis un chèque de 3000 euros à l'association de Lo Patrimòni et les amis du moulin qui a permis de financer l'épi de faitage, la goulotte, le sac à farine et le cabestan du moulin à vent.

L'aventure continue ! Dans les prochains mois, nous devons jouer à Souillac, Chartrier, Borrèze...

Une nouvelle pièce va aussi voir le jour en 2018 sur le thème de Gignac dans la Grande Guerre.

ASSOCIATION MULTI-MÉDI@

Comme l'an passé, l'association Multi-Médi@ et Jean-Luc Louis vous proposent une formation en informatique qui aura lieu le lundi soir de janvier à juin 2018 (environ 20 cours) dans la salle du Conseil municipal. L'inscription est gratuite, vous devez juste être adhérent à la bibliothèque de Gignac.

Pour cette session 2018, 2 niveaux vous sont proposés :

- débutant (ou faux débutant) pour apprendre à tirer le meilleur de votre ordinateur et être capable de comprendre et de faire face à la majorité des petits dysfonctionnements.
- perfectionnement, davantage « à la carte », pour approfondir l'utilisation d'Internet, des réseaux sociaux ou de tout autre sujet que les participants souhaiteront collectivement.

Matériel nécessaire : un PC portable sous Windows (vous pouvez venir à 2 avec un seul PC).

Horaires (vous pouvez assister aux 2 cours) :

débutant : 20H-21H- perfectionnement : 21H-22H

Début des cours le lundi 8 janvier 2018.

Inscription auprès de Jean-Luc Louis au 05 65 37 00 02 ou par mail à jeanluc06@laposte.net

Adhésion à l'association Multi-Médi@ : 5 € par personne et 10 € par famille. Horaires d'ouverture de la bibliothèque : mercredi de 14 heures à 16 heures et dimanche de 10 heures à 12 heures.

L'accès à internet est en libre service pendant les ouvertures de la bibliothèque.

CERCLE D'ACTION EN MILIEU RURAL

Les cours de gymnastique ont repris en septembre et trente personnes sont inscrites, venant de Gignac et des villages environnants.

Les cours ont lieu les mercredi de 10 h 30 à 11 h 30 et le jeudi de 20 h à 21 h, dans la salle des fêtes.

Lors de son Assemblée générale, l'association a validé le projet d'une soirée musicale, peut-être sous forme de « cabaret » pour fêter le centenaire de l'armistice de 1918.

ENTENTE SOUILLAC-CRESSENSAC-GIGNAC

Le football est de très loin le premier sport collectif pratiqué en France avec ses 2,1 millions de licenciés (dont 400 000 bénévoles et 160 000 féminines), ses 15 000 clubs et 7 000 salariés il devance le basket 650 000 licenciés, le hand 500 000 et le rugby 380 000.

Les équipes féminines figurent parmi les meilleures en Europe (Olympique Lyonnais, PSG).

Hélas, le foot évoque trop souvent pour nos concitoyens les pétro dollars des émirs du golfe et des oligarques russes, qui coulent à flot dans quelques clubs pro ; le foot renvoie aussi au comportement honteux et violent de quelques poignées de casseurs qui se prétendent supporters. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt, 40 clubs professionnels (pas tous riches) contre 15 000 clubs amateurs avec leurs éducateurs et leurs arbitres bénévoles. Le sport collectif reste un formidable creuset de mixité, d'intégration et souvent de promotion sociale pour la jeunesse ; au sein d'un

monde individualiste, il cultive l'esprit d'équipe et la solidarité.

L'ESCG s'inscrit dans cette grande et belle tradition. À Gignac le foot rassemble depuis des années dans la tolérance; par exemple; un dirigeant curé en soutane dans les années 50 et un autre directeur d'école laïque (M. Marty) dans les années 70.

En 2018, l'Entente rassemble 210 licenciés (dont 19 féminines), le plus jeune a 5 ans, le doyen, toujours très actif au sein du club, a fêté ses 82 printemps ; on ne le citera pas, sa modestie en souffrirait ! 20 licenciés sont issus du secteur Gignac, Cressensac, Nadaillac. La pelouse de notre beau stade J. B. Dufau est foulée par les jeunes de l'école de foot (U 15) et par nos deux équipes séniors (en alternance avec le stade G. Pivaudran à Souillac).

L'ESCG se fait un plaisir, avec l'accord de la Mairie, de prêter ses installations et ses véhicules à d'autres associations de la commune (stade, club-house et minibus à Ecaussystème ...).

De nombreux dirigeants du club sont très investis dans la vie associative locale.

Merci à vous, chers concitoyens, pour votre amical soutien (achat de notre calendrier annuel, loto ...), merci aussi à nos fidèles partenaires et à la commune de Gignac toujours à notre écoute.

Pour conclure avec Albert Camus : « Ce que je sais de plus sûr sur la moralité et les obligations de l'homme c'est au football que je le dois ».

RIDER SPRINTER CLUB

Le Grand Prix de Gignac a été encore une belle épreuve pour sa 2ème édition sur le nouveau circuit exigeant de 9km. Près de 100 coureurs venus de 5 départements se sont affrontés sur les routes gignacoises lors de courses de très bon

niveau. Cerise sur le gâteau, Olivier Charasson du club a remporté sa première victoire en 3ème catégorie avec une belle course d'équipe et un sprint victorieux !



L'assemblée générale du club a eu lieu le 20 octobre 2017. Le club de Bretenoux-Biars est affilié à l'UFOLEP, le président du club Philippe Tesseidou, résidant là-bas, prend la responsabilité de cette section. En conséquence, de nombreux coureurs du clubs (habitants dans cette zone géographique de Biars-Bretenoux) ont donc été transférés également.

Le Rider Sprinter Club de Gignac se recentre donc sur des coureurs de Gignac ou de ses alentours proches (Lamothe-Timbergue, Salignac...) et conserve ses fidèles licenciés historiques ! Jean-François Pertuis et Romuald Marie reprennent la co-présidence du club, avec Francis Salacroup en trésorier et Olivier Charasson en secrétaire.

Le club compte ainsi une dizaine de coureurs, toujours motivés pour participer aux courses locales et cyclosporives nationales !

Et toujours pour nous suivre le facebook du club : f/ Rider Sprinter Club De Gignac.

QUELQUES MANIFESTATIONS À NE PAS MANQUER...

Le dimanche 28 janvier 2018 : le marché aux truffes à la salle des fêtes de Gignac

Le vendredi 23 février 2018 : conférence Ecaussystème à la salle des fêtes de Gignac

Le samedi 10 février 2018 : le Loto des écoles à la salle des fêtes de Gignac

Le samedi 14 avril 2018 : Les détours d'Ecaussystème, théâtre de l'usine à Saint-Céré

Le jeudi 26 avril 2018 : soirée théâtre « Piège à cons » à la salle de fêtes de Gignac

Le samedi 23 juin 2018 : fête des écoles à la salle des fêtes de Gignac